



## **Règlement Sportifs Particuliers des Championnats de Normandie Elite Jeunes Saison 2017 – 2018**

### **Préambule :**

Les deux Ligues ayant appliqué en phase qualificative des Règlements Sportifs Particuliers différents, il a été arrêté les Règlements Sportifs Particuliers communs pour la phase ELITE.

Les championnats masculins seront gérés par Commission Régionale des Compétitions de la Ligue de Haute Normandie et les championnats féminins seront gérés par la Commission Régionale des Compétitions de Basse Normandie.

Ces championnats se dérouleront du 13 janvier 2018 au 2 juin 2018.

### **Inter-équipes issues des CTC :**

Les inter-équipes participantes doivent appliquer le règlement spécifique lié à leur statut dans le cadre des conditions fixées lors de la signature de la Convention Territoriale Club

### **Pour mémoire :**

a) Un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre ;

b) Un maximum de 7 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe.

### **Dispositions applicables à l'ensemble des équipes :**

La dénomination « joueur » comprend les joueurs et les joueuses

### **Art 1 - Règles de participation :**

Ces compétitions sont réservées aux joueurs des catégories U17/U16 - U15/U14 et U13/U12 et des joueurs régulièrement surclassés pour évoluer dans ces catégories.

Les joueurs brûlés des équipes supérieures de la même catégorie ne peuvent participer à ces championnats.

## **Art 2 – Système de l'épreuve :**

Le championnat sera composé des 4 équipes qualifiées de Haute Normandie et des 4 équipes qualifiées de Basse Normandie.

Les 8 équipes disputent la compétition en rencontres Aller et Retour pour l'attribution du titre de **Champion de Normandie Elite**.

## **Art 3 – Jour et horaire des rencontres :**

Le jour officiel des rencontres est fixé le samedi.

L'horaire des rencontres est à définir en accord entre les clubs selon le tableau ci-dessous :

En cas de plusieurs rencontres de niveau ELITE ou non, les conclusions horaires doivent permettre aux clubs visiteurs de partir et rentrer à un horaire raisonnable.

**Les conclusions horaires se font exclusivement avec le module club sur FBI, au minimum 21 jours avant la rencontre.**

<i>Km</i>	<b><i>U17 F et M</i></b>	<b><i>U15 F et M</i></b>	<b><i>U13 F et M</i></b>
< 25	entre 14h00 et 18h00	entre 14h00 et 17h00	entre 14h00 et 17h00
< 50	entre 14h30 et 18h00	entre 14h30 et 17h00	entre 14h30 et 17h00
< 75	entre 15h00 et 17h00	entre 15h00 et 16h00	entre 14h30 et 16h00
> 75	entre 15h30 et 17h00	entre 15h30 et 16h00	entre 14h00 et 15h00

## **Art 4 - Qualifications et licences :**

Les joueurs doivent être régulièrement qualifiés au sein de l'équipe dans laquelle ils évoluent.

Nombre autorisé de joueurs : Domicile ou Extérieur 7 mini et 10 maxi

Non-respect : ouverture d'un dossier par la Commission Régionale des Compétitions, la sanction pouvant aller jusqu'à la perte de la rencontre par pénalité.

Licences C sans limite

Licences C1, C2 et T 5 maxi

Licences AS 7 maxi

## **Art 5 - Règles de jeu :** FIBA 5c5

## **Art 6 - Forme de jeu :**

**U17 M et F :** Libre

**U15 M et F, U13 M et F :**

Toutes les défenses type zone demi-terrain sont INTERDITES.

Les défenses de zone-presse TOUT TERRAIN sont autorisées. Leur recours implique un passage en défense homme à homme sur le demi-terrain défensif.

## Consignes Nationales, remise en jeu rapide U15 M et F - U13 M et F :

Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

*Rappel : Quelles que soient les catégories et divisions, les arbitres doivent renforcer de la voix leurs communications gestuelles (ex annoncer « balle bleue » en indiquant la direction). Ceci prend toute son importance pour la clarté des décisions sur ces remises en jeu rapides.*

### Art 7 - Temps de jeu :

#### U17 M et F :

- a) 4 x 10 minutes.
- b) Prolongations :

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

#### U15 M et F :

- a) 4 x 10 minutes.
- b) Prolongations :

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, **une ou deux** prolongations de **trois** minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

Si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des tirs de lancer-francs seront effectués selon les modalités suivantes :

Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer-franc.

Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe. Si après la première série de lancer-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.

#### U13 M et F :

- a) 4 x 8 minutes.
- b) Prolongations :

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, **une ou deux** prolongations de **trois** minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

Si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des tirs de lancer-francs seront effectués selon les modalités suivantes :

Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer-franc. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe. Si après la première série de lancer-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.

#### **Art 8 – Ligne à trois points :**

<b><u>U17 M et F, U15 M et F :</u></b>	6m75
<b><u>U13 M et F :</u></b>	6m25 (pointillés)

#### **Art 9 – Feuille de marque :**

- 1- Tenue des feuilles E-Marque obligatoire avec export des données à faire le jour même de la rencontre.
- 2- En cas de dysfonctionnement E-Marque, la feuille papier pourra être utilisée. Elle devra comporter tous les renseignements utiles à son identification et devra être envoyée par le club recevant dans les 24 heures à la Commission Régionale Sportive gestionnaire du championnat. Il faudra alors ne pas oublier de saisir le résultat via le module FBI du club et ce le jour même de la rencontre.

#### **Art 10 – Arbitrage :**

1. Les arbitres seront désignés par les répartiteurs Régionaux de Haute Normandie pour les rencontres se déroulant sur son territoire et de Basse Normandie pour les rencontres se déroulant sur son territoire.
2. Les désignations des arbitres devront avoir pour objectif d'éviter des frais de déplacements trop importants.
3. Ces frais seront réglés selon le processus de la caisse de péréquation liée à la gestion du championnat.

#### **Art 11 – Forfait :**

1. L'association sportive déclarant FORFAIT doit en aviser les arbitres par téléphone et confirmer par tous moyens écrits à la Commission Régionale des Compétitions (Commission Sportive).  
Une pénalité financière sera à régler à l'organisme compétent (voir dispositions financières).
2. En cas de forfait, l'association sportive défaillante peut avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement.

#### **Art 12 – Référence Règlements :**

Il sera fait application des règlements sportifs généraux de la FFBB de la saison pour tout ce qui n'est pas écrit dans ces règlements sportifs particuliers

### **Art 11 – Litige :**

Tous les litiges non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue gestionnaire du championnat après avis de la Commission des Compétitions concernée.

### **DISPOSITIONS FINANCIERES (ELITE) :**

Dérogation horaire plus de 20 jours avant la rencontre	Gratuit
Dérogation horaire moins de 21 jours avant la rencontre	20,00€
Non-présentation de la licence ou duplicata avec photo, ou du deuxième volet avec pièce d'identité	13,00€
Forfait sur rencontre	100,00€
Forfait général	200,00€
Match perdu par pénalité	50,00€
Faute technique ou Disqualifiante Sans Rapport	35,00€
Ouverture dossier discipline	120,00€
Absence d'un délégué de rencontre <b>majeur</b> licencié	10,00€
Envoi en retard du fichier export E-marque	30,00€
Envoi en retard de la feuille de marque	30,00€
Non utilisation E-marque	50,00€
Non saisie du résultat le jour de la rencontre avant 24h00	10,00€